



BULLETIN DE LA SECTION FO ALSTOM TIS SAINT-OUEN
www.fo-sif.org

LOI SUR LES RETRAITES : LA CONFEDERATION FO EN DEMANDE L'ABROGATION

- Communiqué de la confédération FO du 10 novembre :

« Pour Force Ouvrière la promulgation de la loi de réforme des retraites qui est intervenue hâtivement hier soir, ne clôture pas pour autant le dossier des retraites.

Pour Force Ouvrière, cette réforme reste « socialement injuste mais aussi inefficace économiquement ».

L'esprit de résistance et de reconquête acquis par les salariés pendant cette bataille et qui s'est installé pendant ces derniers mois renforce notre détermination à ne pas accepter cette réforme et à continuer à demander son abrogation. »

- Communiqué de la confédération FO du 8 novembre :

« [...] Dès le départ Force Ouvrière a revendiqué le retrait de ce projet pour une autre réforme basée sur le financement et répondant aux besoins sociaux.

De la même manière, convaincue qu'il faudrait un rapport de force important pour faire reculer le gouvernement, à différentes reprises, Force Ouvrière a proposé un appel commun des confédérations à 24 heures de grève franche public/privé, point d'appui pour un élargissement déterminant du mouvement. Ce fut encore le cas le 4 novembre 2010, avant la promulgation de la loi, lors de la dernière réunion des syndicats, proposition refusée par les autres organisations.

Convaincue, parallèlement, que l'unité d'action était nécessaire, Force Ouvrière s'y est pleinement engagée, sur ses positions, dès le 7 septembre. Plusieurs manifestations inédites et exceptionnelles par leur nombre et leur ampleur n'ont pas fait céder le gouvernement qui a affiché un mépris et une conception autoritaire du dialogue social.

Pour le bureau confédéral de Force Ouvrière, tout n'a pas été tenté pour obtenir satisfaction, notamment l'appel commun à 24 heures de grève pour solidifier, coordonner et unifier un mouvement qui a pris la forme de grèves reconductibles, de débrayages, de manifestations et d'actions.

Force Ouvrière continuera à marteler ses positions et revendications et à prendre des initiatives en matière de retraites dans les semaines et mois à venir, excluant de faire oublier ou de zapper les retraites au profit d'autres dossiers qui seront traités à part et sur lesquels notre cahier revendicatif est prêt.

Le bureau confédéral confirme, par ailleurs, son opposition à toute mise en place d'un régime unique par points ou comptes notionnels, antichambre de la capitalisation. [...] »

EFFORT DE FORMATION : FO DEMANDE UN REDRESSEMENT

L'effort de formation, c'est-à-dire le pourcentage de dépenses consacrées à la formation professionnelle par rapport à la masse salariale est en diminution d'une année sur l'autre sur TIS Saint-Ouen. En 2008, il a été de 4,61%, en 2009 de 2,66%. En 2010, le budget est passé à 2,5% et pourtant, la Direction a annoncé que même ce budget diminué ne sera pas dépensé cette année, faute de réalisation complète du programme de formations prévu. Ceci est due à une surcharge de travail qui empêche souvent les salariés inscrits aux formations d'y assister et qui empêche aussi de dégager du temps pour la préparation et l'animation des formations métiers par les experts concernés. Ce manque de formations structurées sur la signalisation ferroviaire et sur les produits Alstom est une source de stress supplémentaire, notamment pour les jeunes embauchés.

FO a proposé aux autres organisations syndicales de confier à la commission formation du CE le soin de recenser directement auprès des salariés les besoins en formation professionnelle, comme la loi l'autorise.

Notons en outre qu'en application d'un accord entre la Direction et les organisations syndicales, que FO a refusé de signer, le budget formation s'appliquera désormais à l'année fiscale au lieu de l'année civile, ce qui permet à la Direction de ne pas attribuer de budget formation pour le premier trimestre 2011. **La section FO revendique un effort de formation au moins égal à 6%.**

JOURNEE DE SORTIES AVANCEES DU 31 DECEMBRE : FO DEMANDE QUE CETTE JOURNEE DE CONGE SOIT OFFERTE A TOUS SANS DISCRIMINATION

Selon le nouvel accord d'ARTT (Aménagement Réduction du Temps de Travail) TIS Saint-Ouen du 25/06/2010 entre la Direction et les organisations syndicales, que FO a aussi refusé de signer, seuls ceux qui bénéficiaient de la journée de sorties avancées (2 fois 4 heures) avant la signature de cet accord peuvent continuer à en bénéficier à titre individuel. Certains ont donc pu constater, notamment ceux qui ont été embauchés sur l'établissement cette année, que le 31 décembre 2010 n'était pas pré-marqué en absence pour eux sous ADEL, alors que le 3ème « pont » de l'année 2010 a été fixé au 30 décembre par accord entre la Direction et toutes les organisations syndicales le 17/10/2009 sur la base d'une journée de sorties avancées accordée pour tout le monde le 31 décembre. Nous demandons par conséquent à la Direction, afin de ne pas modifier les conditions d'application de cet accord sur les ponts, d'accorder la journée du 31 décembre à tout le monde de façon à éviter aux nouveaux venus sur l'établissement, à qui il ne reste pas forcément de crédit de congé, de revenir travailler juste la veille du jour de l'an.